



REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Toute personne souhaitant pratiquer l'activité de BMX sur la piste de Cavignac doit se conformer aux articles du règlement intérieur sous peine d'exclusion.

Retrouvez ci-dessous les grandes règles à respecter par tous.



Tout adhérent de Cavignac BMX Club est censé connaître et respecter le présent règlement



Il est demandé aux pilotes de respecter le règlement fédéral en matière d'équipement à savoir sous peine d'interdiction d'accès à la piste.

- Port du casque intégral
- Gants couvrant la totalité de la main
- Maillot à manches longues
- Pantalon long (type jean ou pantalon de bmx)
- Chaussures adaptées (baskets « plates » avec un minimum d'accroche)
- Guidon bouché aux extrémités



Le BMX est un sport reconnu pour son « fair-play », il est donc demandé à chacun de maintenir une attitude adaptée sous peine d'être exclu d'un entraînement par un entraîneur (ou encadrant).



Lors des entraînements, TOUS les parents et accompagnateurs des pilotes ont interdiction de pénétrer sur la piste de BMX, **même en cas de chute de l'enfant.**



Il est conseillé aux parents de pilotes mineurs d'être présents sur la piste lors de l'entraînement. Dans le cas contraire il doit être joignable rapidement.



Respecter les horaires d'entraînements qui lui aura été désigné sauf cas **EXCEPTIONNEL** validé par le référent. Si le pilote arrive 10 mn après le début de la séance d'entraînement celui-ci devra attendre l'autorisation de l'entraîneur pour intégrer son groupe.



L'entraîneur n'est pas un mécano il faut donc entretenir correctement son vélo (pneus bien gonflés, chaîne tendue etc...). Une chambre à air de rechange est **obligatoire** si pas de location.



Une gourde ou une bouteille d'eau est obligatoire pour chaque pilote lors des entraînements. Elle est évidemment à récupérer en fin de séance.



Avertir le responsable en cas d'absence ou de retard exceptionnel.



Le port du maillot officiel du Cavignac BMX club est obligatoire lors des compétitions promotionnelles, départementales, régionales ; inter-régionales et nationales (hors coupe de France et indoor) ainsi que sur les podiums de ces différentes compétitions.



LE NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINERA DES SANCTIONS



Fait à Cavignac le :

Signatures des parents :

Lu et approuvé

Signature du pilote :

Lu et approuvé